ID: 039-283900025-20240709-86 2024-DE

# FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CENTRE DE GESTION DU JURA

3 rue Victor Bérard 39300 CHAMPAGNOLE Tél. 03.84.53.06.39

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 9 juillet 2024

### DELIBERATION N°86-2024

Objet:		Nombre de membres en exercice	20
Renouvellement de la	convention	Nombre de membres présents	8
d'accompagnement pour la mise en conformité		Nombre de membres ayant donné pouvoir	3
d'accompagnement pour la mise en conformite des traitements des données à caractère personnel au RGPD avec le CDG 54	caractère	Nombre de membres votants	11
	Date de la convocation : 28 juin 2024		

PRESENTS: Mesdames, Messieurs: Frank STEYAERT, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jacqueline LAROCHE, Maurice HOFFMANN, Geneviève MOREAU, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Christian BUCHOT et David DUSSOUILLEZ, suppléant de Guy SAILLARD.

EXCUSES: Mesdames, Messieurs: Françoise VESPA, Christiane MAUGAIN, Véronique LAMBERT, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Aline CALLEGHER, Zora CHAFFARD QOCHIH, Régis CHOPIN, Christian NOIR, Guy SAILLARD, Dominique CHAUVIN, Arielle BAILLY et Valérie DEPIERRE.

POUVOIRS: Mme Aline CALLEGHER a donné pouvoir à M. Maurice HOFFMANN; M. Alain CHOULOT a donné pouvoir à M. Frank STEYAERT; Mme Arielle BAILLY a donné pouvoir à Mme Geneviève MOREAU.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion et Laetitia GUYON juriste.

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;

Vu le Code général de la fonction publique;

Vu le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit RGPD);

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion ;

Vu le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés susvisés,

Vu les délibérations du conseil d'administration du CDG 54 n°17/65 et n° 18/65 du 29 novembre 2017 relatives à l'organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données (DPD) et à la mise en place effective de la mission DPD,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 39 en date du 5 juin 2018 optant pour l'adhésion à la mutualisation mise en place par le CDG 54 auprès de l'Interrégion pour la mise en conformité au règlement général sur la protection des données de l'établissement et pour ouvrir ce service aux collectivités et aux établissements publics jurassiens.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Jura en date du 10 mars 2022 décidant de recourir au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour la mise en place d'un accompagnement mutualisé tant du centre de gestion lui-même que des collectivités et établissements affiliés du département du Jura dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Considérant que la désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique,

Considérant que la mission RGPD du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle propose la mise à disposition de son délégué à la protection des données,

Il est proposé de renouveler la convention actuelle qui prendra fin au 31 décembre 2024. La nouvelle convention entrera en vigueur au 1er janvier 2025 et prendra fin le 31 décembre 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir débattu et voté à l'unanimité, autorise le Président :

- à signer la convention de mutualisation,
- à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec le RGPD,
- désigne le CDG 54 en qualité de délégué à la protection des données pour l'établissement,
- à poursuivre la promotion, le suivi de cette mutualisation auprès des collectivités affiliées.

#### POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE le 11 juillet 2024

Le Président du Centre de Gestion, Frank STEYAERT